

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la décision 2006/609/CE de la Commission du 4 août 2006 fixant une répartition indicative par État membre des crédits d'engagement au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne» pour la période de 2007 à 2013**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 247 du 9 septembre 2006)*

À la page 28, dans le tableau 1 de l'annexe, les lignes relatives à la Lettonie et à la Lituanie se lisent comme suit:

État membre	TABLEAU 1 — Montant des crédits (EUR, prix de 2004)						
	Régions éligibles au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne»					Financement complémentaire visé à l'annexe II du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil au paragraphe:	
	Coopération transfrontalière				Coopération transnationale	21	22
	Interne	Transfert IEVP	Transfert IPA	Total			
«Latvija	50 791 319	21 417 000		72 208 319	7 617 737		
Lietuva	60 432 203	25 380 000		85 812 203	11 299 892»		